



Les services administratifs

L'accueil de la mairie, l'état civil restent ouverts aux horaires habituels. Le service urbanisme reçoit uniquement sur rendez-vous. Le CCAS reçoit sur RDV en priorité. Le service d'aide à domicile est maintenu.

Les autres services et sites

L'espace culturel est fermé mais fonctionne en drive depuis le 03 novembre.

Les salles municipales sont fermées (salles de Marlais, La Ville Perrotin et Pompas) à la location aux particuliers.

Le complexe sportif (salle et sites extérieurs) est fermé au public, sauf aux scolaires jusqu'à nouvel ordre.

Petite enfance, écoles, périscolaire et Maison des jeunes

- Le multi-accueil "Le Malin Mulet" reste ouvert.
- Les écoles (port du masque à partir de 6 ans), les collèges et les lycées restent ouverts.
- L'accueil des enfants en périscolaire et la restauration scolaire sont assurés.
- La Maison des Jeunes est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Pour les 6/11 ans, des masques enfants sont disponibles en mairie. Sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile, il sera remis 2 masques par enfant.

Etat -Civil

- Les mariages et les PACS continuent à être célébrés, avec un maximum de 6 personnes conformément aux dispositions gouvernementales ;
- Les obsèques peuvent se tenir avec un maximum de 30 personnes conformément aux dispositions gouvernementales.

Santé

Les cabinets médicaux, et autres professionnels de la santé restent ouverts pendant le confinement.

Il est désormais possible de réaliser un dépistage COVID-19 au centre d'Herbignac, 20 Boulevard de la Brière, avec une prise de rendez-vous par doctolib.

Commerce

Les commerces dits de « premières nécessités » restent ouverts, les autres commerces sont fermés.

Le marché du mercredi matin accueillera uniquement les commerçants alimentaires.

Les services de l'intercommunalité

Le service de collecte des déchets est inchangé et les déchetteries restent ouvertes aux horaires habituels

Personnes Vulnérables

Dans le cadre du COVID19, la ville active son registre des personnes vulnérables. Les personnes âgées et/ou handicapées qui souhaitent signaler leur situation sont invitées à s'inscrire sur le registre nominatif. L'inscription sur ce registre se fait sur la base du volontariat, un tiers peut y inscrire une personne vulnérable si celle-ci ne s'y oppose pas. Inscription téléphonique de 10h à 12h et de 14h à 16h au 02.40.88.90.01

De même, si vous constatez un isolement d'un ou de vos voisins, n'hésitez pas à en informer la mairie.

Infos pratiques

Les permanences de la mission locale sont maintenues dans les locaux de la mairie.

Pour vos déplacements, des attestations permanentes sont en ligne sur www.gouvernement.fr ou en version papier disponible à l'accueil de la mairie.

La commémoration du 11 novembre est maintenue sans public en format restreint avec un discours et dépôt de gerbe aux monuments aux morts